

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°22/77**
Acquisition des parcelles cadastrées section AS n°545 et 548
propriété de la société I.D.S.-Investissements De Sousa, sises 59
chemin du Dessous du Luet, en vue de la mise à l'alignement

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de
novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 10
novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la
présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (*jusqu'à 21h30*), M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (*à partir de 20h34*), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à M. MAGADOUX à partir de 21h30
Mme NICOLAS ayant donné procuration à M. FERRIER
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme MOISSON ayant donné procuration à M. DUROVRAY jusqu'à 21h30
M. SALL ayant donné procuration à M. LEROY
Mme BENZARTI ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY
M. LE MEUR ayant donné procuration à Mme RAUNIER jusqu'à 20h34
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI
M. MILOSEVIC ayant donné procuration à M. VEYRAT



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AS N°545 et 548 PROPRIETE DE LA SOCIETE I.D.S.-INVESTISSEMENTS DE SOUSA, SISES 59 CHEMIN DU DESSOUS DU LUET, EN VUE DE LA MISE A L'ALIGNEMENT

Vu les articles L1311-9 et L2121-29, L2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions immobilières poursuivies par les collectivités publiques, fixant le seuil de saisine de France Domaine à 180 000 € pour les acquisitions amiables,

Vu le plan de division réalisé le cabinet de géomètre TTGE en date du 07 juillet 2021 et le document d'arpentage où figurent les nouveaux numéros des parcelles AS n°545 pour 19 m² et AS n°548 pour 88 m², soit au total 107 m²,

Vu le courrier de la Ville en date du 9 octobre 2021 proposant l'acquisition d'une emprise d'environ 107 m², propriété de la société I.D.S.-INVESTISSEMENTS DE SOUSA, issue des parcelles AS n°229 et 276, ainsi que la réalisation de travaux connexes permettant de réaliser la mise à l'alignement (déplacement de la clôture et reconstruction à l'identique, déplacement du compteur électrique, suppression de la plate-forme de stockage des poubelles),

Vu le mail de la société I.D.S.-INVESTISSEMENTS DE SOUSA en date du 11 octobre 2022 confirmant son accord pour céder à la Ville lesdites parcelles pour un montant de 80€/m²,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 16 novembre 2022,

Considérant que la saisine de France Domaine est facultative dans le cas présent,

Considérant la nécessité de mettre à l'alignement le chemin du Dessous du Luet à l'occasion des travaux d'aménagement dudit chemin, dont la première phase a été réalisée en 2016 et la deuxième et dernière phase sont programmées pour 2023,

Considérant la nécessité de régulariser, par acte notarié, la mise à l'alignement des parcelles cadastrées section AS n°545 et 548, d'une superficie totale de 107 m², sises 59 chemin du Dessous du Luet, appartenant à la société I.D.S.-INVESTISSEMENTS DE SOUSA,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

- DECIDE** D'acquérir les parcelles cadastrées section AS n°545 et 548, d'une superficie respective de 19 m² et 88 m² soit au total 107 m², sises 59 chemin du Dessous du Luet, appartenant à la société I.D.S.-INVESTISSEMENTS DE SOUSA, représentée par Monsieur Alain DE SOUSA, ayant son siège social 1 rue Francis Martin à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES – 94190, dans le cadre d'une mise à l'alignement pour élargissement du chemin du Dessous du Luet, pour un montant de HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (8 560,00€) soit 80€/m²,
- DIT** Que les frais d'acte seront à la charge de la Ville.
- AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ladite acquisition.
- DIT** Qu'après signature de l'acte de vente, le terrain sera classé au domaine public communal.
- DIT** Que les crédits sont prévus au Budget 2022 chapitre 21, article 2111.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France





Agence PARIS
10 rue Mercœur
75011 PARIS
Tél. 01 42 06 03 85
Fax. 01 42 06 88 30
paris@tge.fr

CLIENT

Mairie de Montgeron
Direction des Services Techniques
123 avenue de la République
91230 MONTGERON

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221121-DCM22-77-SU-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

AFFAIRE P14402

Commune de MONTGERON (91)
Chemin du Dessous du Luet
Parcelles AS 229 et AS 276

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/200



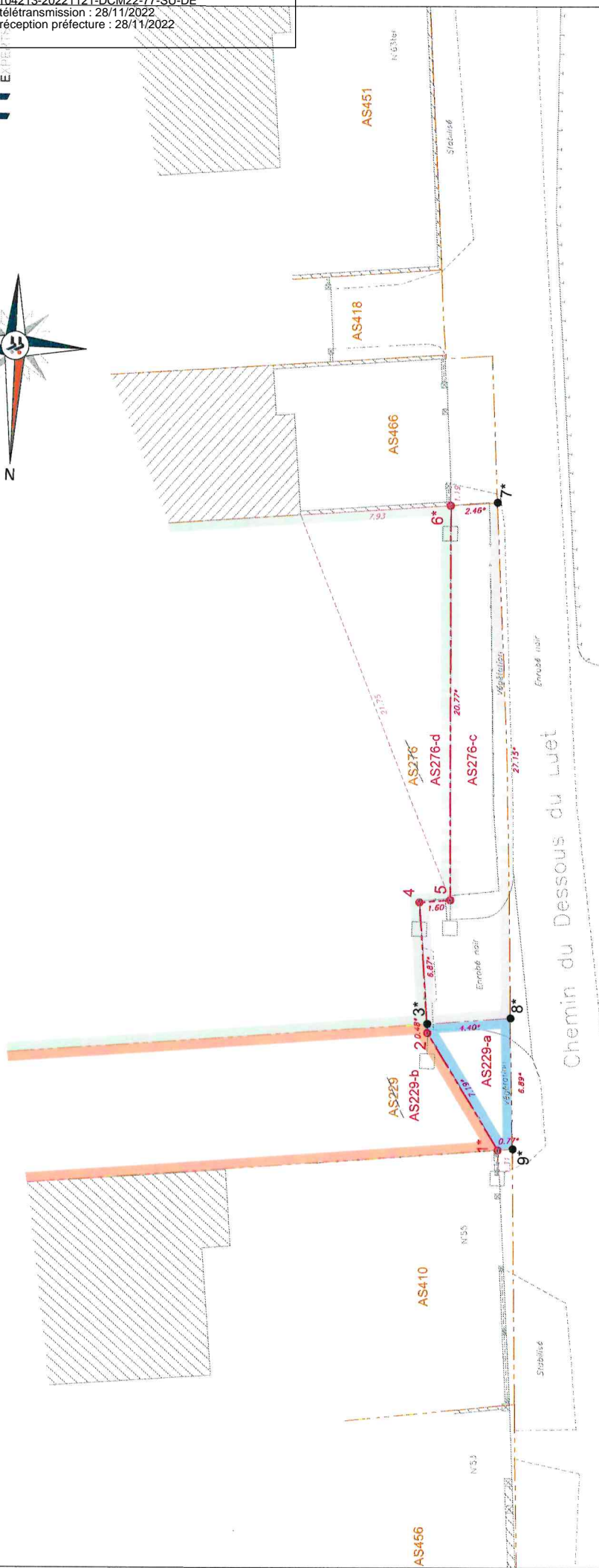
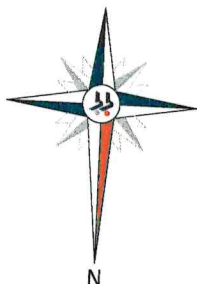
P14402_PlanDivision.dwg

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
A	07/07/2021	Première Emission	MMZ	CPT

OBSERVATIONS & NOTA

Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC48.
Système de coordonnée altimétrique : NGF-IGN69 (altitudes normales)
Fonds de plan issus d'un plan réalisé par TT GE en décembre 2014.
Application graphique du parcelaire cadastral réalisée à titre indicatif. Les limites de propriété doivent être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.
Les zones non accessibles / non visitables n'ont pu être relevées et sont annotées sur les plans.

SIEGE SOCIAL - 10, rue Mercœur - 75011 Paris - TÉL : 01 42 06 03 85 - FAX : 01 42 06 88 30 - www.tge.fr
S.C.O.P S.A. - TECHNIQUES TOPO - RCS PARIS 642 019 038 - SIRET 642 019 038 - APE 7112 A - N° TVA Intracommunautaire FR 03 64 20 19 038
TT EXPERT - TT PLANS - TT BTP - TT PROJET - TT 3D & BIM SOCIÉTÉ DE GÉOMÈTRES-EXPERTS INSCRIPTION A L'ORDRE N° 1980 D - 100003



Etat de division

N° provisoire	Atributaire	Superficie Mesurée (m ²)	Contenance Cadastre (a ca)
AS-229a	Commune de Montgeron	19m ² *	
AS-229b	IDS INVESTISSEMENTS DE SOUSA	08a 84cc	
AS-276c	Commune de Montgeron	88m ² *	
AS-276d	IDS INVESTISSEMENTS DE SOUSA	28a 80cc	

LEGENDE

- - - - - Fond de plan topographique
- - - - - Application graphique du parcelaire cadastral
- - - - - Limite de division projetée
- - - - - N° de parcelle
- - - - - Cote périmétrique
- - - - - Cote de rattachement
- - - - - Sommet de limite de division projetée
- - - - - Sommet des limites existantes

NOTA :

- * Les positions des limites, les coordonnées des sommets et la superficie mesurée ne seront définitives qu'après validation par une opération de bornage ou délimitation non objet du présent document.
- Le Parcelaire cadastral a été appliqué sur les bornes existantes relevées sans consultation du plan de bornage et du Procès-Verbal associé.

Coordonnées des sommets de division	
Sommets	X Y
1*	1659094.98 8166897.49
2	1659098.87 8166891.44
4	1659099.50 8166884.59
5	1659097.90 8166884.41
6*	1659098.52 8166883.66

Coordonnées des sommets des limites de existantes	
Sommets	X Y
3*	1659098.92 8166890.96
7*	1659096.07 8166863.43
8*	1659094.54 8166890.53
9*	1659094.21 8166897.41

